



REFORME HISTORIQUE FO JUSTICE

Régularisation sur la Paie de Mai.

Comme nous l'avons annoncé, la régularisation de l'ICP a été effectuée sur la paie de mai avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024. Concrètement, cela signifie une régularisation de plus de 1000 € pour chaque surveillant ce mois-ci.

L'ICP va plus que doubler, atteignant 3835 € après une augmentation progressive.

Pour rappel, voici les étapes de cette revalorisation :

- À partir du 1er janvier 2024 : 2524 € par an, soit 210,33 € par mois.
- À partir du 1er janvier 2025 : 3179 € par an, soit 264,92 € par mois.
- À partir du 1er janvier 2026 : 3835 € par an, soit 319,58 € par mois.

Nous vous invitons à vous rapprocher des bureaux locaux FO Justice si vous constatez des erreurs !

Cette réforme, menée par **FO Justice**, permet une augmentation significative du pouvoir d'achat des personnels, tant sur le plan indiciaire qu'indemnitaire.

Un impact profond sur le pouvoir d'achat et une réussite marquante pour FO Justice !

